M. Moreau n'a eu qu'un but : Dénigrer et déconsidérer.

En ce moment de grèves et d'agitations, nous n'avons pas besoin de personnalités remuantes, qui ne font qu'enseigner le mépris de l'autorité et outrager les magistrats. Un arrêt sévère y mettra bon ordre.

Plaidoirie de Me Boitel

Me Boitel remercie le ministère public d'avoir bien voulu reconnaître que, s'il avait appelé du jugement de Lille, c'était afin de voir augmenter la peine, de telle manière que M. Moreau fût privé de son mandat.

Me Boitel s'étonne de l'appel, car M. le préfet du Nord a déclaré ne pas être intervenu dans le débat. M. Noirot, chef de cabinet au ministère la justice, s'est étonné de cet appel. C'est donc le procureur général qui a pris toute la responsabilité de cet appel. Est-il justifié ? Non. Si on l'a fait, c'est pour plaire à M. Allart, pour que ce dernier puisse dire à Moreau : « Ote-toi de là, que j'y reste ».

M. Moreau a bien le droit de ne pas être partisan d'une garnison à Roubaix; on dépense assez d'argent pour les Bouffes; pour ne pas en dépenser pour une garnison qui serait un danger permanent pour Roubaix. Au sein du conseil municipal, ce sont des discussions continuelles.

Et Moreau, en présence de l'ignoble lettre du sieur Lacquement, n'aurait pas pu céder à un moment de vivacité et d'indignation et flageller les coupables. Oh ! M. Lacquement, il serait difficile d'être plus niais et plus cynique.

On vient révéler à Moreau une odieuse manœuvre et il devait être calme ! (Me Boitel reprend alors les faits, lit les articles du *Roubaix-radical*, et en conclut qu'il n'y a aucunement eu préméditation).

Si ces faits se sont passés, c'est la faute de l'impéritie de l'administration, ce qui a fait dire, du reste, au conseil de prefecture, que Roubaix était la ville la moins administrée.—Beaucoup de cabaretiers au conseil municipal. — Le maire n'administre pas, puisque lorsque son *ami* Destombes appelle Moreau de batteur de caisse, Allart se garde bien de le rappeler à l'ordre.

L'on poursuit M. Moreau, mais pourquoi ne poursuit-on pas ceux qui (selon le procès-verbal) ont, en quatre lignes, employé quatre fois l'expression infâme à l'égard de la municipalité ?

La cour remet le prononcé de son jugement au 24 mars.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du mercredi 19 mars

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Marie Dens, 45 ans, est prévenue d'avoir, le 14 mars dernier, volontairement porté des coups au sieur François Loos, colporteur, rue de la Vignette à Lille, avec qui elle entretenait des relations coupables. Elle proteste avec une effrayante énergie contre l'accusation dont elle est l'objet, et soutient avec aplomb que son amant s'est blessé lui-même en faisant un faux mouvement. Me Isambard Busquet de Caumont, son défenseur, sollicite du tribunal la remise de cette affaire, pour l'information. M. le président interroge alors la prévenue sur le point de savoir si elle accepte la remise demandée par son avocat.

« Pour dire que j'veux une remise, s'écrie la prévenue, non, j'veux pas d'remise; mais pour dire que j'veux pas de remise, ah mais, j'veux bien une remise. » (Rires.)

M. le président. — Voyons, précisez, oui ou non, consentez-vous à être jugée aujourd'hui, où bien préférez-vous attendre pour faire venir vos témoins?

La prévenue. — Ça dépend.

M. le président. — Expliquez-vous.

La prévenue. — Eh bin, si c'est pour être condamnée tout de même, j'veux pas d'remise. (Hilarité).

Le tribunal condamne Marie Dens à 1 mois de prison et à 16 fr. d'amende.

***

Le tribunal condamne ensuite :

A. Dujardin, de Roubaix, à 2 mois de prison pour coups. — F. Hemeuse, de Lille, à 3 mois pour rébellion. — 3 jours de prison et 56 fr. à Catherine Wagon ; 5 jours et 50 fr. à J.-B. Brunet, de Phalempin, pour enlèvement de bois dans la forêt domaniale. — 6 mois de prison à Léonie Croquette pour infraction à un arrêté d'expulsion.—3 mois de prison à Pierre Schampaert, de Tourcoing, pour vol.— Enfin 25 fr. d'amende à Picavet, de Lille, pour diffamation envers le sieur Brouck.

La commission d'enquête et la grève du Nord

M. Basly, secrétaire général de la chambre syndicale des ouvriers mineurs du Nord, bien que convoqué pour vendredi seulement, a été entendu aujourd'hui par la commission des 44.

M. Basly a justifié d'une délégation des mineurs l'accréditant et a fait connaître qu'il avait travaillé dix-huit ans au fond, et qu'actuellement, il n'avait pas d'autres occupations que de défendre les intérêts des mineurs, qui l'appointent à cet effet.

M. Basly a demandé à la commission de déléguer plusieurs de ses membres à Anzin, pour faire une enquête sur la grève. Il s'est plaint de la façon dont les envoyés du ministre des travaux publics ont procédé.

Après avoir dit que l'initiative du conflit est venue de la Compagnie, M. Basly a affirmé que les mineurs étaient décidés à continuer d'observer le plus grand calme.

M. Basly a ensuite rappelé comment la grève avait éclaté. La Compagnie a voulu imposer aux ouvriers un système du travail qui devait avoir pour eux des conséquences onéreuses.

Il a insisté sur le renvoi de 144 ouvriers, exclus des mines parce qu'ils exerçaient des fonctions quelconques dans les syndicats.

Parmi les ouvriers congédiés, il y en a qui comptent plus de trente ans de services.

M. Basly a communiqué une affiche de la Compagnie, dont M. Spuller a donné lecture, et qui porte que la responsabilité de l'ouvrier ne sera pas plus grande avec le système actuel qu'avec l'ancien.

Les Compagnies du Pas-de-Calais refusent d'employer les ouvriers d'Anzin congédiés. L'ouvrier mineur croit à un parti-pris de la Compagnie d'Anzin contre le régime républicain et ce qui l'a surtout irrité, c'est de voir priver de travail les hommes qui travaillaient au boisage et au raccommodage. Pour avoir droit à la retraite, il faut 40 ans de présence dans les mines, la retraite est de 50 cent. par jour, la moyenne du salaire est de 3 fr. 50. Si une sous-commission se rendait à Anzin, elle se rendrait compte de la situation véritable des mineurs et de l'inexactitude de certaines assertions de la Compagnie, au sujet de la profondeur des puits. Ce qui a nui à l'enquête du ministère, ça été la présence du commandant de la gendarmerie. En Belgique, l'ouvrier mineur gagne en moyenne 2 fr. 50, mais les vivres sont moins chers. Les ouvriers sont hostiles aux sociétés de consommations organisées et surveillées exclusivement par la Compagnie; le syndicat veut organiser lui-même ces sociétés.

M. Antonin Dubost demande si la grève ne cesserait pas immédiatement si les ouvriers renvoyés étaient réintégrés.

M. Basly a répondu que les deux conditions posées par les mineurs étaient le retour à l'ancien système de travail et la réintégration des ouvriers renvoyés.

M. Spuller a exprimé la crainte qu'une délégation de la commission d'enquête ne fût pas plus heureuse dans son intervention que le préfet du Nord.

M. Clémenceau a demandé à M. Basly s'il n'avait pas la conviction que la présence de la sous-commission ne serait pas l'occasion d'aucun incident.

M. Basly a répondu affirmativement.

La commission a décidé d'entendre demain les ingénieurs qui sont allés samedi à Anzin. Après quoi, elle statuera sur le point de savoir, si oui ou non, elle doit envoyer une délégation sur le théâtre de la grève.

AU PAYS NOIR

Valenciennes, 18 mars, 11 h.

Une réunion a eu lieu hier soir, à six heures, à l'*Hermitage*.

M. Hermant, secrétaire général du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, présidait à la place de Basly, qui est à Paris devant la commission des 44.

Il communique la lettre des délégués des mineurs d'Anzin à M. le préfet du Nord.

Il donne ensuite communication d'un télégramme de Basly, ainsi conçu :

« Ai été entendu par commission — parlé pendant deux heures — fourni explications pour exposer notre malheureuse situation. Clémenceau a demandé l'envoi d'une sous-commission d'ingénieurs de l'Etat à Denain. Président a répondu, ingénieurs y ont été et seront entendus demain par la commission — Clémenceau télégraphiera résultat— arriverai demain. »

Fauviau prend ensuite la parole et soumet les questions suivantes :

Sommes-nous les provocateurs de la grève ?

Les ouvriers ont-ils fait des économies en prévision de la grève dont ils souffrent actuellement ?

L'assemblée répond que la grève est le fait de la Compagnie d'Anzin.

M. Fauviau continue et déclare que la Compagnie a suscité la grève pour forcer les ouvriers, par la faim, à accepter les nouvelles conditions de travail.

L'orateur dit que si les grévistes du Nord cédaient, bientôt toutes les Compagnies houillères de France obligeraient leurs ouvriers à travailler aux conditions dictées aujourd'hui par celle d'Anzin.

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

A huit heures, une réunion préparatoire des délégués mécaniciens a eu lieu.

La délibération est restée secrète.

Valenciennes, 19 mars

1292 ouvriers dont 308 mineurs sont descendus ce matin dans les fosses.

On annonce que, dimanche, Basly fera, à Paris, une conférence publique, au profit des mineurs du Nord. A cette conférence assisteront MM. Henri Rochefort, Giard, Laguerre, Em. Brousse, etc.

NORD

Villerspol. — Une mascarade s'organise pour le dimanche de la Mi-Carême avec, dit-on, l'assentiment et l'appui du maire de la commune. Le but véritable n'est pas la bienfaisance mais l'insulte à la religion. Tous les gens sérieux ont fait des démarches inutiles pour que ce scandale soit évité à la commune.

Eppe-Sauvage. — Par décret du président de la République, en date du 13 mars, le bureau de douane d'Eppe-Sauvage est ouvert à l'importation des animaux des espèces chevaline, asine, bovine, ovine, caprine et porcine, admissibles en France après vérification de leur état sanitaire.

PAS-DE-CALAIS

Etaing. — Un bûcheron, occupé le 14 de ce mois à abattre un arbre, au moment où la voiture de M. Merchez Constant, cultivateur, parcourait la route de Biache à Etaing, a été la cause bien involontaire de la mort des deux chevaux, conduits par le propriétaire, qui, lui-même, assis sur le devant de sa voiture n'a, heureusement, pas été atteint.

L'arbre, dans sa chute, a tué sur le coup l'un de ces animaux, et le second, grièvement blessé, est mort un quart d'heure après. M. Merchez estime cette perte à la somme de 1,700 francs.

Calais. — Une honorable famille vient d'être plongée dans la douleur par la fin tragique d'un de ses enfants.

Lundi, vers midi, la dame Jacquette, demeurant rue de la Douane, à Calais, regardait par la fenêtre tenant un de ses enfants âgé de trois mois, sur les bras, lorsque, voulant se dessaisir de celui-ci pour en prendre un autre, elle fit un mouvement brusque, qui fit tomber le pauvre petit sur le sol de la hauteur du 1er étage.

La mort a été instantanée.

Nous renonçons à dépeindre la douleur de la pauvre mère.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 18 MARS. — Léonard Poulain, rue Fourcroy, cour Watteau, 1. — Marie Deweirdt, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 74. — André Subrenat, rue Saint-Georges, 39. — Raymond Raick, rue de Ma Campagne, 80. — Adèle Craye, rue de l'Epeule, cour Lampe, 12. — Paul Amelynck, rue Daubenton, cour Desmet, 7. — Henri Crunaire, rue d'Inkermann, 81. — Auguste Devinck, rue Jacquart, cour d'Halluin, 17. — Rodolphe Bracaval, rue de l'Hermitage, cour Billaux, 18. — Aline Monchain, Grande-Rue, 98.

PUBLICATIONS DE DÉCÈS DU 18 MARS. — Livin Vandamme, 41 ans, tisserand, rue de France, cour Gosseman-Gadenne. — Louis Roussel, 20 ans, clerc de notaire, rue Saint-Jean, 57.—Jean Desmet, 32 ans, journalier, Hôtel-Dieu. — Angèle Wagnon, 15 ans, éplucheuse, rue Barbieux, cour Ferret, 21. — Alfred Versporten, 8 mois, rue des Longues-Haies, cour Vroman-Platel, 32. — Martha Dupuis, 2 mois, rue des Longues-Haies, au Voltigeur-d'Afrique, 65. — Arthur Demeester, 2 ans, rue de la Chaussée, 15. — Emile Blauwart, 44 ans, marchand pâtissier, rue du Vieil-Abreuvoir, 6, — Marie Goddaert, 11 mois, rue de Toulouse, cour Terrin-Carrette, 16.

Etat-Civil de Tourcoing. — NAISSANCES DU 18 MARS. — Henri Benoit, rue Vondevenne. — Marie Vanboetem, à la Pierre-Bleue. — Marie Verleye, au Brun-Pain. — Marie Vanhaelst, Pont des Piats. — Constant Catteau, rue du Château. — Marie Decocq, à la Croix-Rouge.

MARIAGES DU 18 MARS. — Jean-Baptiste Desurmont, 33 ans, chauffeur et Joséphine Nis, 29 ans, couturière, — Ferdinand Lamont, 32 ans, cordonnier et Clémence Catteau, 35 ans, couturière.

DÉCÈS DU 18 MARS. — Jules Testelin, 27 ans, sans profession, rue des Poutrains.—Charles Ladesous, 72 ans, berger, Malcense.—Eugénie Delplanque, 3 jours rue des Poutrains. — Germaine Deckwyn, 4 ans 5 mois, rue du Dragon. — Alphonsine Baisez, 27 ans, soigneuse, Chemin des Mottes. — Gustave Desmet, 4 ans 9 mois, rue Poire.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille ROUSSELBURY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste ROUSSEL, caissier chez Me Vahé, notaire à Roubaix, suppléant du greffier de la justice-de-paix du canton-ouest, décédé à Roubaix, le 18 mars 1884, à l'âge de 30 ans et 1 mois, administré des sacrements, sont priés de considérer présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Laudes, qui seront chantées le jeudi 20 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 21 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même our, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean, 55.

Les amis et connaissances de la famille BLAUWART, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile BLAUWART, décédé à Roubaix, le 18 mars 1884, dans sa 44e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébré le mercredi 19 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même soir, à 5 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 20 dudit mois, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 8,

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 20 mars 1884, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis LEROUGE, veuf de Dame Marie ODOUX, décédé à Roubaix, le 16 mars 1884, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer la présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille ROGER-LEMAY, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste ROGER, boulanger, décédé à Wattrelos, le 18 mars 1884, dans sa 7e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels de 1re Classe, qui auront lieu le vendredi 21 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. Les Vigiles seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau de la Houzarde.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui aura lieu le mercredi 23 avril, à 10 heures, en la même église.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Sacré-Cœur, le mercredi 26 mars 1884, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Albert-Amédée ALLART, époux de Dame Augustine ROUSSEAU, décédé à Roubaix le 26 mars 1883, à l'âge de 70 ans, administré des sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Bruxelles—*L'affaire Bernard.*—C'est lundi qu'a commencé devant la 6e chambre de la cour d'appel de Bruxelles le procès Bernard, et s'il en faut juger par les apparences, ce procès n'excite plus l'intérêt qu'il a soulevé à Tournai ; à dix heures du matin il n'y a encore dans la salle d'audience que Bernard, toujours frais et bien portant, ses défenseurs, Mes De Mot, avocat à la cour de cassation et de Formanoir, du barreau de Tournai, et quelques avocats. Bernard a, comme à Tournai, un petit banc où il pourra suivre à son aise les débats : il porte le costume ecclésiastique, également comme à Tournai. Un banc spécial a été réservé à la presse.

A dix heures cinq, la cour entre en séance. Bernard, interrogé par M. le président Motte, déclare se nommer Léon Bernard, âgé de 37 ans, être prêtre, être né à Gerpinnes et y être domicilié.

La parole est donnée ensuite à M. le conseiller Desmons, pour faire le rapport sur la procédure; les autres sièges sont occupés par MM. les conseillers Best, de Bavay et De Roissart.

M. l'avocat général Georges De Rongé occupe le siège du ministère public.

Le rapport de M. le conseiller Desmons sera exceptionnellement long, il prendra une audience et demie, si pas plus, et n'apportera rien d'inconnu. Ce ne sera que le résumé, la condensation de ce qui a été dit et débattu *in extenso* à Tournai; ce qui n'empêche nullement Bernard, tandis que Me De Mot se contente d'écouter avec attention M. le conseiller rapporteur, de prendre force notes et remarques.

L'intérêt du procès ne résidera que dans les plaidoiries et le réquisitoire. Il est vaguement question, mais nous ne pouvons rien préciser encore, de pièces nouvelles qui surgiraient au procès.

L'audience a été suspendue à midi.

Pendant la suspension d'audience, Bernard se rend au télégraphe. A la reprise, il n'y a plus personne au banc des avocats; une demi-douzaine de personnes restent au fond de la salle. C'est quasi désert.

M. le conseiller Desmons continue son rapport.

L'audience a été levée à trois heures ; elle a été reprise mardi pour la continuation de la lecture du rapport de M. le conseiller Desmons.

— *Chronique électorale.* — On écrit de Bruxelles à la *Patrie* de Bruges :

Les nouvelles que le gouvernement reçoit des provinces où il y a élection législative cette année, ne sont guère rassurantes pour lui. Plusieurs de ses membres, optimistes renforcés, jusqu'à présent, commencent à ouvrir les yeux et à croire à un amoindrissement de la majorité tel qu'une dissolution parlementaire serait inévitable. Aussi parle-t-on de convoquer à bref délai à Bruxelles les gouverneurs et les commissaires d'arrondissement appartenant aux provinces où il y des élections le 10 juin prochain.

Il s'agirait de leur donner des instructions spéciales et galvaniser leur zèle en vue de la prochaine campagne électorale. Je me demande ce qu'un conciliabule semblable peut avoir de pratique et d'efficace ; en effet, étant donnés les nombreux motifs de mécontentement qu'a le public contre le ministère, l'influence des fonctionnaires, si haut perchés qu'ils soient, est nulle. Cela s'est vu en 1870 avant le *soulagement universel* ; cela se verra, espérons-le pour le bien du pays, cette année encore.

FAITS DIVERS

On a découvert deux enfants de 8 ans, appartenant à la classe ouvrière, assassinés près d'un canal dans les environs de Madrid. Le crime a produit une pénible impression: on croit qu'il a eu pour mobile une vengeance de famille.

Vol de bijoux historiques. — Mme Turquay, demeurant, 16, rue Duphot, à Paris, était dernièrement victime d'un vol considérable, commis par la nommée Elisa Decklerck, âgée de 25 ans, d'origine belge, et depuis peu de temps à son service.

Cette fille, profitant d'une absence de sa maîtresse, avait soustrait dans une armoire un coffret renfermant des bijoux en brillants, bracelets, colliers, bagues, etc.

Parmi les bagues, il s'en trouvait une d'une grande valeur historique, estimée 40,000 fr. Elle avait appartenu au fameux Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, et lui avait été enlevée le jour où il fut assassiné sur le pont de Montereau, le 10 mai 1419.

La fille Decklerck, après s'être emparée de ces bijoux, s'était rendue, pour les vendre, chez un grand joaillier de la rue de la Paix, lequel, en examinant attentivement, reconnut la grande valeur historique de l'une des bagues et offrit alors à la voleuse d'en faire le paiement à son domicile.

Celle-ci ne pouvant donner d'adresse, balbutia et sortit, le bijoutier, concevant des soupçons, se rendit immédiatement chez M. Gallien, commissaire de police de la place Vendôme, à qui il raconta le fait.

Le magistrat reconnut de suite qu'il s'agissait des bijoux pour lesquels Mme Turquay avait porté plainte; il mit de suite des inspecteurs en campagne qui furent assez heureux pour pincer la voleuse, hier, à cinq heures du soir, à Aubervilliers, au moment où elle montait sur un bateau conduit par son père qui exerce la profession de marinier, et qui se rendait en Belgique.

Conduite au bureau de M. Gallien, où la plainte avait été déposée, la voleuse a été trouvée nantie des bijoux historiques d'une valeur totale de 50,000 francs, qui ont été mis sous scellés comme pièce à conviction et envoyés au parquet.

La fille Decklerck a été écrouée au dépôt.

Les massacres de chrétiens. — Le journal des *Missions catholiques* confirme les nouvelles relatives aux massacres qui ont eu lieu dans les provinces méridionales du Tonkin :

« Le gouvernement annamite — dit ce journal — avait secrètement donné l'ordre après la prise de Son-Tay, aux gouverneurs des provinces du Tonkin « non occupées par les Français », de massacrer les chrétiens.

» Le gouverneur de la province de Thanh-Hoa s'est contenté de laisser faire ; mais le quatrième mandarin de cette province s'est alors mis à la tête des bandes persécutrices et a fait preuve d'une véritable fureur dans son œuvre de destruction. »

C'est à partir du 1er janvier que les grands massacres ont eu lieu. Ce jour-là les soldats annamites sont parvenus à couper la route à un prêtre indigène qui cherchait à fuir, l'ont décapité avec deux chrétiens, puis ont lié son cadavre à l'une des colonnes de l'église, ont attaché aux autres colonnes tous les chrétiens du village et y ont mis le feu. Les soldats annamites gardaient le bûcher, de peur que quelqu'un ne leur échappât. Quant au nombre des victimes de cet horrible supplice, il est encore inconnu.

Des autres paroisses ont été ravagées, tous les chrétiens décapités ; dans une quatrième, 160 chrétiens ont perdu la vie. On sait que presque toutes les chrétientés ont souffert, mais il est encore impossible d'évaluer le nombre des victimes.

Même vers le Laos, parmi les sauvages, les mandarins ont lancé leurs bandes. Un missionnaire français, le père Pinabel, établi dans les montagnes, a été saisi par les soldats et livré au gouverneur du Thanh-Hoa, après avoir subi toute espèce de mauvais traitements. On lui avait mis au cou une lourde cangue, faite avec deux arbres coupés dans la forêt. Heureusement pour le père Pinabel, le premier ministre, craignant les représailles, donna des ordres qui ont arrêté les massacres.

TRIBUNAUX

On annonce que M. Naundorff, fils aîné du prétendu duc de Normandie, Louis XVII, est arrivé à Paris et est descendu rue de la Néva, chez un de ses « fidèles sujets ». Le soi-disant prince viendrait pour faire valoir ses « droits légitimes », combattre les prétentions du comte de Paris à l'hérédité du trône de France et revendiquer contre la comtesse de Chambord les biens que lui a légués son mari.

Un mémoire justificatif, sous le titre : *Où est la Maison de France ? Lettre aux légitimistes par un ancien partisan du comte de Chambord*, vient d'être publié par la Librairie internationale.

On assure même, tout invraisemblable que cela paraisse, que M. Naundorff dispose de capitaux assez considérables, qui lui ont été donnés par des gens convaincus.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'anniversaire du 18 mars

Paris, 19 mars.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« Hier soir, la date républicaine et socialiste entre toutes a été dignement célébrée dans les vingt arrondissements de Paris.

» Des banquets, des conférences, des punchs, auxquels assistaient nos vaillants camarades de la déportation et de l'exil, étaient organisés partout.

» Outre qu'ils auront affirmé une fois de plus la persistance de la foi révolutionnaire dans cet admirable Paris qui fit le Dix-Huit Mars, les banquets d'hier auront eu cet autre avantage de donner à réfléchir aux amateurs de restauration monarchique.

» Non-seulement les survivants des massacres de mai 1871 sont restés fidèles à la cause populaire, mais ils ont fait dans la jeunesse parisienne de nombreux adeptes qui, si la République était de nouveau menacée, ne déploieraient pas pour sa défense une moindre énergie que leurs devanciers.

» L'armée des revendications sociales est toujours prête pour le bon combat. Nous sommes heureux d'avoir à le constater une fois de plus.

» L'une des plus importantes manifestations qui ont eu lieu hier soir a été sans contredit, le banquet organisé au Lac Saint-Fargeau, par le comité révolutionnaire central et les comités révolutionnaires de Paris et de la banlieue »

L'*Intransigeant* reproduit ensuite le texte des discours prononcés par les citoyens Eudes, Grangé et Henri Rochefort. Après eux ont encore parlé les citoyens Cournet, Vaillant, Ernest Roche et Vaughan. La réunion où se trouvaient bon nombre de survivants de la Commune, s'est terminée au chant de la *Carmagnole*.

La catastrophe de la rue Saint-Denis

Paris, 19 mars.

Dans la catastrophe de la rue St-Denis, on compte en tout 22 blessés parmi lesquels 10 appartenant aux corps des gardiens de la paix, des pompiers et des employés de la compagnie du Gaz.

Quelques-uns d'entre eux ont été portés à Lariboisière ou à la maison Dubois. Tout le monde s'est admirablement comporté. Hier soir, à cinq heures, étaient présents sur le lieu du sinistre : MM. Waldeck-Rousseau, général Thomas, général Lecointe, sénateur, le colonel Couston et son état-major, Camescasse, Gragnon, Caubet, Naudin, Lallemand, Evrard et Mongeol. On a fait couper toutes les conduites de gaz aboutissant au pâté de maisons voisines du théâtre de l'explosion, et une palissade a été construite pour empêcher la foule des curieux d'approcher.

La panique est grande dans le quartier.

Le nouveau chef d'état-major

Paris, 19 mars.

Le général Vuillemot, chef d'état-major, atteint par la limite d'âge, a fait hier matin la remise du service au général Ferron, sous-chef d'état-major. Le général Ferron remplira les fonctions de chef d'état-major jusqu'au mois de juillet 1885, époque à laquelle il sera promu général de division et nommé titulaire chef d'état-major général.

Il n'y a donc pas lieu à nomination. Le choix du général Ferron, arrêté par le ministre de la guerre, sera soumis au conseil des ministres, mais aucun décret ne sera rendu.

Le prince Napoléon

Paris, 19 mars.

On lit dans le *Gaulois* :

« Le prince était parti pour Prangins pour se reposer quelques jours : il était fatigué sans que sa santé fût cependant atteinte. Il sera de retour aujourd'hui à Paris.

» L'accord le plus complet règne entre lui et les journaux de province qui suivent sa politique.

» Il n'a jamais été question d'un nouveau manifeste.

Quant aux objets, souvenirs de Napoléon Ier, il n'avait pas à les faire disparaître de ses vitrines, par la raison toute simple que, quelques heures avant son arrestation, lors du fameux placard, ignorant le sort qui lui était réservé, il les avait mis en lieu sûr, et que depuis lors ils n'ont pas reparu dans son appartement de l'avenue d'Antin. Ceux qui sont accoutumés de le voir, ses familiers, nous assurent qu'il ne reste dans la salle à manger, de toute la précieuse collection, que deux vieilles armes anciennes sans valeur.

» Tout se résume à un simple voyage terminé aujourd'hui. »

Un scandale à Ajaccio

Ajaccio, 19 mars.

Une scène tumultueuse s'est produite au conseil municipal d'Ajaccio, convoqué vendredi dernier en session extraordinaire, pour élire deux membres à coopérer à la confection de la liste des électeurs consulaires.

En l'absence du maire, M. Berlini présidait. Le député, M. Peraldi, étant mis en minorité, le président n'a trouvé rien de mieux que de lever la séance, malgré des protestations très vives.

A la séance suivante, le capitaine Rossi interpella violemment M. Berlini.

— Vous avez traité, mes collègues et moi, s'écria-t-il, comme des moutons de Panurge.

— Je vous ai toujours considéré comme un fou, riposta M. Berlini.

M. Rossi se précipita alors sur l'adjoint et lui appliqua plusieurs vigoureux soufflets.

La séance a été levée aussitôt.

Il y a eu dans la journée de lundi échange de témoins.

L'affaire en est là.

La santé de M. Mignet

Paris, 19 mars.

On annonce que M. Mignet aurait été pris, ces jours derniers, d'un refroidissement dont les suites préoccupent ses amis.

M. Mignet est le doyen de l'Académie française. Il avait un an de plus que son ami M. Thiers, et va entrer dans sa 88e année.

La conspiration de Madrid

Madrid, 19 mars.

Le gouvernement a fait arrêter, hier soir, le général Ferrer, ancien chef de la Commune de Carthagène en 1873.

On considère les menées qui viennent d'être déjouées comme la liquidation de la conspiration du mois d'août dernier à Badajoz, la Seo d'Urgel et Logrono.

Aucune crainte d'agitation sur un point quelconque du royaume.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).

Chine et Tonkin

Shang-Haï, 19 mars.

Le ministère des affaires étrangères à Pékin est affolé. Il ne sait s'il doit ou non déclarer la guerre à la France.

L'opinion publique voudrait empêcher le gouvernement de souscrire aux conditions françaises. Les Pavillons-Noirs sont mécontents et presque mutinés à cause du retard apporté au paiement de leur solde.

L'agriculture devant la commission d'enquête

Paris, 19 mars.

Le groupe agricole de la Chambre a adopté un questionnaire qui sera présenté à la commission d'enquête après que chaque membre du groupe l'aura soumis à la société agricole de sa circonscription, afin de donner des renseignements sur le crédit agricole, sur les assurances, les syndicats, l'irrigation, etc.

Egypte et Soudan

Londres, 19 mars.

Le *Daily Telegraph* publie une dépêche de Souakim disant que les forces d'Osman-Digma s'accroissent; Osman déclare qu'il pourra de nouveau, dans une dizaine de jours, combattre les Anglais, avec la certitude de la victoire.

PROGRAMME DES THÉATRES

Théâtre des Boulevards. — Jeudi, 20 mars, à 8 h. Représentation extraordinaire, avec le concours de M. Jahn, ténor d'opérette.

Les *Mousquetaires au Couvent*, opéra-comique en trois actes, par MM. Paul Ferrier et Jules Prével. Musique de M. Louis Varney.

1er acte, un Mousquetaire gris. — 2e acte, le Couvent des Ursulines. — 3e acte, l'Enlèvement.

Distribution : MM. Bettini, Brissac. — Malteau, Gontran. — L. Couvreur, Bridaine. — H. Couvreur, le Gouverneur. — St-Yves, Rigobert. — Germain, Pichard. — Fount, Langlois. — Florent, Farin. — Oscar, 1er Moine. — Carré, 2e Moine. — Auguste, un Mousquetaire. — MMmes Roger, Simone. — Detaille, Marie. — Deschamps, Louise. — Philis, la Supérieure. — Lemay, sœur Opportune. — Marie, Jacqueline. — Florent, Jeanneton.—Couvreur, Claudine. — Michaux, Margot. — Chevrier, Agathe. — Mousquetaires, Paysans, Pensionnaires, Paysannes.

Trois femmes pour un mari, comédi-bouffe en trois actes.

Hippodrome Roubaisien. — Jeudi, 20 mars, à 8 heures 0/0. — Deuxième et dernière représentation du *Maître de Forges*, pièce en 4 actes et 5 tableaux de M. Georges Ohnet, avec le concours de Mlle Jeanne Pazza, du théâtre du Vaudeville (engagée spécialement) : M. Montlouis, de l'Ambigu ; M. Sully, de l'Ambigu; M. Verlé de l'Odéon : Mme Schmidt, de l'Ambigu ; Mme Linville, du Gymnase ; Mme Darcy, de l'Ambigu ; Mme Lery, de la Gaîté ; M. Féroumont, des Nouveautés ; M. Reigers, du Gymnase ; M. Barlet, du Palais-Royal, M. Quettier, de la Gaîté, et de MM. Blondel, Lumès et Pierrard.

Distribution : MM. Montlouis, *Derblay*. — Sully, *Bachelin*. — Verlé, *de Préfond*.— Féroumont, *Moulinet*. — Reigers, *de Bligny*.— Barlet, *de Pontal*. — Quettier, *Octave*. — Mmes Jeanne Pazza, *Claire*. — Schmidt, *Athénaïs*. — Linville, *Suzanne*. — Darcy, *marquise de Beaulieu*. — Lery, *baronne de Préfond*. — MM. Blondel, *Gobert*.— Lumès, *Noël*.— Pierrard, le *docteur*. — Sicard, *Jean*.

Vu l'importance de l'ouvrage, il sera joué seul.

Prix des places : Loges, 4 fr.; chaises, 5 fr.; pourtour, 2 fr.; première galerie, 1 fr.; 2e galerie, 50 centimes.

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Jeudi 20 mars. — Bureaux à 6 heures 3/4. — Rideaux à 7 h. 1/4. *Manon*, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, parole de MM. Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Jules Massenet.

UNE LOI NATURELLE

A la même époque où a lieu la chute des cheveux, on remarque une recrudescence de la chute des cheveux. Le printemps reverdira nos campagnes; malheureusement il ne réparera pas pour l'homme « des ans l'irréparable outrage. » C'est à la **Lotion régénératrice du Dr Saïdi**, qu'il faut demander de corriger la nature. Elle seule peut arrêter la chute des cheveux, enlever les pellicules et recouvrir d'une chevelure épaisse les crânes dénudés.

On trouve cette eau merveilleuse, par flacons de 3 francs, à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien. 20 m., 24 a.—20,649

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

COMMERCE

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix — MM. Trilha et Aubry, 32, rue du Sentier, — M. P. Schloss, 21, rue Paradis-Poissonnière, — MM. Pinto et Braga, rue de Paradis, 50. — MM. Françoz Henon et Greder, 19, passage Saulnier, ont des ordres ou acheteurs en tissus.

LAINES

Le Havre, 18 mars.

REVUE DE QUINZAINE. — *Importations.*— De Buenos-Ayres, 4,451 balles par *Uruguay*. *Buenos-Ayrean*, *Ville-Montevideo* et *Centre-America*. — De Montevideo, 598 balles par *Uruguay* et *Buenos-Ayrean*. — Du Chili, 197 balles par *Luxor*. — D'Espagne, 23 balles par *Gaulois*. — Total : 5.269 balles.

Débouchés. — De gré à gré 3,251 balles : 179 balles Buenos-Ayres en suint, F. 1,50 à 1,85 ; 2.590 b. Buenos-Ayres en suint, 1,50 à 1,85 ; 6 b. Montevideo en suint, 1,50 à 1,22 1/2 ; 166 b. Montevideo en suint, à 1,15 à 1,22 1/2 ; 310 b. Chili en suint, 1,45 à 1,65.

Aux enchères 1.416 balles suivant tableau ci-contre.

Après la vente 234 balles : 232 b. Buenos-Ayres en suint, F. 1,25 à 2.15 ; 44 balles Montevideo en suint, 1,25 à 1,97 1/2 ; 8 balles Chili en suint, 1,25 à 1,60. Total : 4,951 balles.

Stock au 15 mars 1884. — 5.220 b. Buenos-Ayres. — 1.982 b. Montevideo. — Total : 7.202 b. Plata. — 225 b. Chili. — 527 b Russie. — 23 b. Espagne. — Ensemble : 7